

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONSADAIS

ASSEMBLEE GENERALE DU 23 JANVIER DEUX-MILLE VINGT

AFFICHAGE LE 02/02/2020

Nombre de conseillers composant le conseil communautaire : 32

Nombre de conseillers communautaires présents : 17

Nombre de pouvoir : 1

L'an deux-mille vingt, le 23 janvier à dix-sept heures trente , le conseil communautaire s'est réuni dans la grande salle de la Maison des Services Communautaires, sis au 1 avenue Charles de Gaulle, 33240 SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE, sous la présidence de Madame Marie-France REGIS.

Présents : Mesdames Brigitte BERNALEAU – Valérie GREAULT – Jeanine MEDES – Sylvie MONDON – Marie France REGIS – Martine TILLET FAURIE -
Messieurs Richard BARBE – Jean Marie BAYARD – Dominique BEC – Dominique BEYLY - Christian BIGOT – Jean Claude CHADAPEAUD – Philippe DUVERGER – Jean GALAND – Laurent GARBUIO – Jacques MARIEN – Jean MORA -

Pouvoir : 1

Madame Nathalie Lochon à Monsieur Christian Bigot

Excusés : 13

Mesdames Martine ALI OMAR – Françoise ALVERGNE – Mauricette EYHERAMONNO – Valérie NAU – Anne Marie PEYREFITTE – Clarisse VACHER
Messieurs Jean-Pierre BARET – Marcel DURANT – Christian FERRARO – Jean Pascal GASTEUIL – Patrick HOUSSAT – Alain MONTION - Eric ROBIN

Absents : 1

Madame Annie HAMILLE -

Délégués suppléants présents n'ayant pas participé aux votes :

M. Dominique GANTCH – Monsieur Antoine GARANTO

Secrétaire de séance : Madame Brigitte BERNALEAU

ADMINISTRATION GENERALE

D1-2020 : Convention relative à la subvention de fonctionnement allouée par la Communauté de Communes du Fronsadais au S.D.I.S pour l'année 2020.

A l'unanimité (18 voix pour), les conseillers se prononcent pour verser au S.D.I.S de la Gironde, au titre de l'année 2020, une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 553.26 €

FINANCES

D2-2020 : Maîtrise d'ouvrage du P.E.T.R du Grand Libournais de l'action 07-TRI-701

A l'unanimité (18 voix pour), les conseillers se prononcent pour signer la convention territoriale « Prévention des Inondations » avec le PETR du Grand Libournais portant sur la maîtrise d'ouvrage de l'étude des ouvrages de la Basse Dordogne du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de la Dordogne révisé.

D3-2020 : Projet d'éducation artistique et culturelle : pièce de théâtre « un sac de billes » adaptation du café théâtre Le Bazar't

A l'unanimité (18 voix pour), les conseillers se prononcent pour le projet d'éducation artistique et culturelle « un sac de billes » pièce de théâtre du café théâtre Le Bazar't et pour participer au financement de la billetterie, au transport et à l'organisation de cette sortie à hauteur de 850 €

D4-2020 : Demande de subvention pour la construction d'une Ecole des Arts communautaire (DETR et autres)

A l'unanimité (18 voix pour), les conseillers se prononcent pour autoriser Madame la Présidente à demander une subvention à hauteur de 280 000 € dans le cadre de la DETR, ainsi que toute autre subvention auprès des partenaires institutionnels susceptibles de parfaire le financement d'une Ecole des Arts communautaire.

D5-2020 : Constitution d'un groupement de commande pour la création des sites internet des Offices de Tourisme

A l'unanimité (18 voix pour), les conseillers se prononcent pour constituer par voie de convention, un groupement de commande entre les Offices de tourisme du Fronsadais, de Castillon Pujols et du Pays Foyen afin de sélectionner un prestataire unique pour la création des sites internet et se prononcent pour que la Communauté de Communes soit le coordonnateur du groupement, chargé de la rédaction et de la passation d'un accord-cadre à bons de commandes, avec la participation des autres membres.

D6-2020 : tarifs 2020 des sorties et ateliers proposés par l'Office de Tourisme

A l'unanimité (18 voix pour), les conseillers se prononcent pour l'adoption des tarifs suivants applicables en 2020 aux différentes sorties et ateliers proposés par l'Office de Tourisme :

- Adultes : 5 €

- Enfants de moins de 12 ans : 3 €

D7-2020 : revalorisation du montant forfaitaire des jours épargnés au titre du Compte Epargne Temps (CET)

A l'unanimité (18 voix pour), les conseillers se prononcent pour prendre acte, premièrement de la modification réglementaire du montant forfaitaire des jours épargnés au titre du Compte Epargne Temps, deuxièmement de l'évolution possible de ce montant par voie réglementaire qui devra le cas échéant être appliqué aux agents.

D8-2020 : Ouverture du recrutement du poste de gestionnaire de marchés publics aux contractuels de catégorie C

A l'unanimité (18 voix pour), les conseillers se prononcent pour étendre la procédure de recrutement au poste de gestionnaire des marchés publics, déjà ouverte aux Adjointes administratifs de catégorie C, aux contractuels de catégorie C.

D9-2020 : Demande de subvention dans le cadre du dispositif départemental « Vacances pour tous »

A l'unanimité (18 voix pour), les conseillers se prononcent favorablement pour solliciter auprès du Département de la Gironde une subvention dans le cadre du dispositif « Vacances pour tous » à hauteur de 4000 € pour financer les 2 séjours prévus en 2020.

D10-2020 : Demande de subvention au titre du dispositif « VACAF33 »

A l'unanimité (18 voix pour) les conseillers se prononcent favorablement pour autoriser Madame la Présidente à solliciter une subvention dans le cadre du dispositif « VACAF33 » auprès de la Caisse d'allocations familiales de la Gironde dès qu'elle sera détentrice du montant exact à solliciter suite à la finalisation du montage du dossier.

D11-2020 : Demande de subvention des actions parentalité du Relais Assistantes Maternelles dans le cadre du Réseau Ecoute Appui et Accompagnement des Parents de la CAF de la Gironde

A l'unanimité (18 voix pour) les conseillers se prononcent favorablement pour solliciter une subvention à hauteur de 2000 € pour parfaire le financement des actions parentalité du RAM dans le cadre du REAAP en Gironde auprès de la CAF de la Gironde.

D12-2020 : Demande de subvention auprès du Département pour le fonctionnement du RAM

A l'unanimité (18 voix pour) les conseillers se prononcent favorablement pour solliciter une subvention auprès du Département de la Gironde à hauteur de 3811 € dans le cadre de la politique départementale en faveur des modes d'accueil des jeunes enfants.

D13-2020 : Demande de subvention au Département pour le club nature

A l'unanimité (18 voix pour) les conseillers se prononcent favorablement pour autoriser la continuité des projets d'animation nature au titre de l'année 2020 et solliciter la subvention départementale d'un montant de 4000 € pour parfaire le financement des activités « club nature »

D14-2020 : Avance sur appel à cotisation du PLIE du Libournais

A l'unanimité (18 voix pour) les conseillers se prononcent favorablement pour approuver le versement de 13 718.52 € au titre de l'avance sur cotisation au profit du PLIE du Libournais.

D15-2020 : Projet d'éducation artistique et culturelle dans le cadre du Festival Confluent d'arts

A l'unanimité (17 voix pour) les élus communautaires se prononcent favorablement pour valider le peac dans le cadre de la 4^{ème} édition du festival Confluents d'art pour la période mars-juin 2020 et autorisent Madame la Présidente à inscrire budgétairement les crédits nécessaires à la réalisation de cette action culturelle.

D16-2020 : Projet d'Education Artistique et Culturelle : spectacle « Nino et les rêves volés »

A l'unanimité (18 voix pour) les élus communautaires se prononcent favorablement pour approuver le peac autour du spectacle « Nino et les rêves volés » et autorisent Madame La Présidente à inscrire budgétairement les crédits nécessaires à la réalisation de cette action culturelle.

D17-2020 : Conseil communautaire des Jeunes : demande de subvention dans le cadre du schéma départemental

A l'unanimité (18 voix pour) les élus communautaires se prononcent favorablement pour autoriser Madame la Présidente à demander la subvention départementale portant sur l'animation du Conseil communautaire des Jeunes dès qu'elle sera détentrice du montant exact à solliciter suite à la finalisation du montage du dossier.

La séance a été levée à 18 h 45

Fait pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Madame la Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

La Présidente de la CDC du Fronsadais
Marie-France REGIS



